

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU - SEANCE DU 09 AVRIL 2021

Le vendredi 09 avril 2021, à 18h30, les membres du conseil municipal se sont réunis en session ordinaire à la mairie suite à la convocation adressée le 01 avril 2021 par Monsieur le Maire et affichée le même jour.

Présents : Pierre JAUBERTIE, Annick CIRARD, Michaël VIGIER, Brigitte BAZINGETTE, Michel COURDEAU, Alain COLLIN, Pierre HENNINOT, Cendrine LAGRANGE, Isabelle PALFRAY, Sandrine HIVERT, Emmanuel MOUTON, Gaelle NOUZAREDE, Damien PASQUET, Pauline AUBLANT, Olivia DARTINSET, Christian BESSE.

Excusé : Nathalie DUPUY a donné procuration à Annick CIRARD, Yannick LEHOBEY a donné procuration Pierre JAUBERTIE, Guillaume DELPRAT a donné procuration à Olivia DARTINSET.

Absent :

La séance est ouverte à 18 h 30, Pauline AUBLANT a été élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 02 Mars 2021 est adopté à l'unanimité.

I Compatibilité - Finances

a) Vote des taux d'imposition

Michel COURDEAU, adjoint aux finances, explique le mécanisme de la réforme nationale de la taxe d'habitation à l'assemblée. Il indique que la commune ne va plus percevoir cette taxe mais recevra une somme compensatrice, normalement égale à l'enveloppe habituelle, qui sera affectée à la taxe sur le Foncier Bâti.

Cela va se traduire par une augmentation du taux communal du foncier bâti qui va passer obligatoirement de **17.00 % à 42.98 %**. Cette augmentation de 25.98 points correspond au taux de la taxe foncier bâti du Département qui ne sera plus versé par les contribuables au Département mais à la commune.

Le contribuable n'aura ainsi aucune augmentation du taux d'impôt « foncier bâti » car la part du département est transférée à la commune en 2021.

Michel COURDEAU précise que par un système de coefficient correcteur, la commune ne percevra pas l'intégralité de la part « départementale du foncier bâti » mais juste le montant correspondant à celui de la taxe d'habitation initialement perçue.

Le taux du Foncier non bâti reste inchangé à **84.32 %**.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve les taux proposés.

b) Approbation du compte de gestion

Le compte de gestion, rigoureusement identique au compte administratif 2020 est approuvé à la majorité du conseil (16 pour 0 contre 3 abstentions).

c) Vote des subventions 2021

Intervention de Michaël VIGIER

Après avoir étudié les dossiers de demandes de subvention, il a été décidé d'attribuer pour l'année 2021 les subventions ci-dessous. Compte-tenu de la crise sanitaire et de la baisse forcée des activités des associations, une diminution a été opérée à toutes les associations ayant vu leur activité se réduire ou s'arrêter. Certaines n'ont pas souhaité percevoir de subventions pour cette raison.

Organisme bénéficiaire	Montant de la subvention 2020
AFMD24	85.00
AFSEP	85.00
DES BOULES AUX NEZ	170.00
PREVENTION ROUTIERE	70.00
SECOURS CATHOLIQUE	180,00
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	180,00
ALZHEIMER DORDOGNE	150.00
NO KILL	110.00
HB PAYS VERNOIS CENDRIEUX	450.00
JUDO-CLUB VERNOIS	680.00
LA CLE VERGT	1 600.00
PRATIQUE DU YOGA	270.00
ATELIER VERGT ET COULEURS	300.00
TENNIS CLUB VERNOIS	3 360.00
U.A.V.	2 900.00
AMICALE DES CHASSEURS	135,00
ANCIENS COMBATTANTS	270.00
CLUB DE LOISIRS VERNOIS	300.00
COMITE DE JUMELAGE	230.00
FIL D'ARGENT	300.00
FNACA VERGT	270.00
FOOT-BALL CLUB	6 500.00
FOYER SOCIO EDUCATIF	450,00

BOULES VERNOISES	450.00
COOPERATIVE SCOLAIRE PRIMAIRE	2 565,00
COOPERATIVE SCOLAIRE MATERNELLE	820,00
FOUS DU VERN	150.00
POUR LES ENFANTS DU PAYS DE BELEYME	300.00
VERGT PATRIMOINE	600.00
LA CROCHE CHOEUR	110.00
AMICALE POMPIERS	720.00
HYPPOLABEUR	900.00
SPRINTER CLUB	700,00
SPRINTER CLUB (si course cycliste)	300.00
BADMINGTON CLUB DE VERGT	440.00
COOPERATIVE SCOLAIRE PRIMAIRE	360,00
COOPERATIVE SCOLAIRE MATERNELLE	225,00
DANSES EN VERGT	0.00
MARA DES SABLES	0.00
COMICE AGRICOLE	380.00
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	0.00
AVENIR VERNOIS DES VERGT MISSOTS	1 300.00
VERGT FESTIVITES	500.00
TOTAL	29 865.00€

Les montants des subventions susvisées sont approuvés à l'unanimité étant précisé que les élus faisant partis du conseil d'administration d'une association n'ont pas pris part aux votes. IL est rajouté que seules les associations ayant déposé un dossier percevront leur subvention.

d) Vote du Budget Communal 2021

Monsieur le Maire propose ensuite de passer au vote du budget communal 2020. Chaque élu ayant à sa disposition les documents budgétaires nécessaires à la compréhension du budget, à savoir l'état précis du fonctionnement et de l'investissement envisagé, le détail des subventions et des investissements prévus ainsi qu'un tableau récapitulatif par section permettant de comprendre l'équilibre budgétaire.

Michel COURDEAU présente ensuite le budget 2021, indique que ce dernier reprend l'affectation du résultat ainsi que les reports de fonctionnement et d'investissement votés précédemment et constate l'équilibre de chaque section.

Il précise que le budget de fonctionnement est sensiblement égal à celui de 2020 et que pour l'investissement, ce dernier est inférieur à celui de 2020 mais reste tout de même conséquent. En effet, celui de 2020 était important en raison de la construction de l'Atrium.

Il rajoute que ce budget intègre aussi des sommes qui seront débloquées pour abonder le budget lotissement et le budget de l'atrium. Concernant les frais liés à la Covid (produits désinfectants, masques, etc), ils s'élèvent à environ 14 500 € à ce jour

Il poursuit en indiquant que la Dotation de Solidarité Rurale a baissé de 30 000 € environ et que les services fiscaux ont été interrogés afin d'obtenir une explication à cette baisse.

Il explique ainsi à l'assemblée les choix qui ont été retenus en investissement et répond aux interrogations des conseillers.

Ayant répondu aux différentes questions posées par les conseillers municipaux, le budget communal 2021 est ensuite accepté à la majorité des présents (16 pour, 0 contre, 3 abstentions) pour les montants suivants :

Investissement : 1 509 516.37 €

Fonctionnement : 2 033 592.06 €

e) Création d'un budget lotissement

Le Grand Périgueux va prochainement choisir le maître d'œuvre en charge du projet de construction de la future gendarmerie. Il est prévu une voirie interne, à frais partagés avec le Grand Périgueux, permettant l'accès à un futur lotissement communal.

Il est possible que des honoraires de maîtrise d'œuvre soient à payer dans l'année et il convient donc de créer un budget lotissement pour cette opération.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité la création d'un budget lotissement.

IV Personnel

Monsieur le Maire indique que le Conseil a délibéré le mois dernier pour la création de 2 postes à 24 heures, le premier pour le poste d'agent d'accueil de la mairie (en remplacement de celui existant) et un pour celui de la Maison France Services (ouverture début juillet).

Après réflexion, il s'avère plus judicieux de procéder comme suit :

- Modifier la quotité du poste d'accueil (ancien poste de Ludivine) de 24 à 35 heures à compter du 01 juillet 2021 pour permettre à cet agent, par ce supplément d'heures, de travailler en alternance à la mairie et à la Maison France Services
- Modifier la quotité du poste actuel de Camille LABROUSSE, secrétaire administrative et comptable, de 28 à 35 heures à compter du 01 juillet 2021 pour permettre de réaliser le complément d'heures dévolues à la Maison France Services.
- Supprimer le poste de 24/35^{ème} initialement prévu exclusivement pour la M.F.S.

Dans cette optique, cela évite de recruter un deuxième agent et cela permet d'avoir une alternance et une polyvalence dans le fonctionnement de la M.F.S. et également de la mairie avec 2 postes complémentaires.

Également, cela permet aux 2 agents d'être tout au long de l'année affectés à la Maison France Services alors que dans le premier cas, il était prévu que l'agent d'accueil remplace celui de la MFS que lors des congés ou absences, ce qui aurait eu pour effet de lui faire perdre le bénéfice des formations MFS par manque de pratique.

Il précise qu'il est nécessaire au préalable de saisir le Comité Technique du CDG 24 et après avis, il conviendra de délibérer pour modifier ces postes.

V Réhabilitation de la rue Chaminade

a) Choix du maître d'œuvre

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la réhabilitation de la rue Chaminade, une consultation a été lancée pour le choix du maître d'œuvre.

Quatre cabinets ont été consultés.

Avec l'appui de l'ATD 24, assistant à maîtrise d'ouvrage dans ce dossier, une analyse des offres a été rédigée, reprenant l'ensemble des dossiers transmis, en tenant compte des critères financiers, des références et des projets similaires, des moyens matériels et humains et du montant du taux d'honoraires pour cette mission.

L'ensemble des conseillers ayant pris connaissance de l'analyse des offres, Monsieur le Maire propose alors de retenir le cabinet Ing et Mo de Cénac St Julien, lequel appelle apparaît comme le mieux-disant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, confie au cabinet Ing § Mo la mission de maîtrise d'œuvre (mission de base + EXE)

VI Rénovation d'un logement communal au 1^{er} étage du Syndicat d'Initiative

a) Choix du maître d'œuvre

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la rénovation du logement du 1^{er} étage du Syndicat d'Initiative, une consultation a été lancée pour le choix du maître d'œuvre.

Trois cabinets ont été consultés. Une comparaison des offres a été réalisée et communiquée à l'assemblée délibérante.

Monsieur le Maire propose alors de retenir le cabinet BLANC d'Eglise Neuve de Vergt, lequel appelle apparaît comme le mieux-disant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier au cabinet BLANC la mission de maîtrise d'œuvre (mission de base + EXE) pour un montant initial de 6 444 € H.T. (taux de rémunération de 12 %).

VII SDE 24

a) Modernisation de l'éclairage public

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 06 octobre dernier, il avait été décidé de demander au SDE 24 une étude financière pour la modernisation de l'éclairage public dans 3 secteurs « Ancienne Gare, Gendarmerie, Foirail ». En effet, ces secteurs faisant déjà l'objet d'un programme d'effacement des fils nus, le taux de financement du SDE passe de 35 à 45 % si les travaux d'effacement et de modernisation sont réalisés conjointement.

Monsieur le Maire indique alors que les études ont été réalisées et que le reste à charge est le suivant :

- Secteur « foirail » : 21 778 € 83
- Secteur « gendarmerie » : 5 876 € 90
- Secteur « ancienne gare » : 4 121 € 71

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la réalisation de ces travaux et charge Monsieur le Maire de signer tout document s'y rapportant.

b) Motion contre le projet HERCULE

Monsieur le Maire fait part du courrier du SDE 24, lequel alerte la commune sur le projet Hercule d'EDF. En effet, EDF souhaite ouvrir son capital à des actionnariats privés ce qui aura pour effet de casser la dynamique d'investissement d'Enedis, d'affecter la qualité des services publics et de conduire à terme à un enrichissement des nouveaux actionnaires au détriment du consommateur.

Le projet HERCULE de démantèlement de l'entreprise intégrée EDF est néfaste pour nos réseaux de distribution pour notre territoire et nos concitoyens

Après en avoir délibéré et à la majorité (1 abstention), le Conseil Municipal :

- S'OPPOSE au projet HERCULE qui prévoit le démantèlement d'EDF et la privatisation partielle d'ENEDIS,
- DEMANDE au Gouvernement de préserver le service public de l'énergie dans son intégralité.

VIII Marché hebdomadaire

a) Intégration d'un conseiller à la commission « marché »

Afin de pouvoir apporter une aide supplémentaire à Annick CIRARD au sein de sa commission communale et plus précisément dans le cadre du fonctionnement du marché hebdomadaire, Monsieur le Maire propose d'intégrer Alain COLLIN à cette commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Accepte d'intégrer Alain COLLIN à la commission d'Annick CIRARD.

b) Approbation du règlement intérieur

Monsieur le Maire porte à connaissance de l'assemblée délibérante le projet de règlement intérieur du marché hebdomadaire. IL précise que ce projet a été travaillé en commission communale en collaboration avec les commerçants « référents » du marché.

Ce règlement intérieur apporte un cadre précis et clair au fonctionnement du marché. Après avoir signalé la qualité du travail réalisé, le Conseil municipal approuve la rédaction du règlement intérieur à l'unanimité.

IX La Clé

a) Nomination de référents « ados »

Monsieur le Maire fait part de la demande de l'association La Clé, laquelle demande la nomination de 2 conseillers municipaux « référents ados » lesquels seront amenés à participer aux réunions et projets de La Clé

dans le domaine de la jeunesse. Damien PASQUET et Emmanuel MOUTON proposent ainsi leur candidature qui est approuvée à l'unanimité.

X Délégués au C.C.F.F.

a) Désignation de délégués

Le syndicat DFCI 24 a demandé au conseil municipal de désigner 1 ou 2 délégués pour représenter la commune au sein du syndicat.

La compétence ayant été transférée au Grand Périgueux, le Conseil s'interroge sur la légalité d'une telle nomination. Une demande a été adressée au Grand Périgueux afin d'obtenir plus de précisions.

La demande est donc ajournée.

XI Questions diverses

a) Ouverture d'un centre de vaccination

Monsieur le Maire avait demandé en début d'année l'ouverture d'un centre de vaccination à Vergt, dans les locaux de la Maison de santé.

Cette première demande ayant été refusée, une deuxième demande a été formulée à la fin du mois de Mars.

Il indique ainsi avoir reçu un courriel dans l'après-midi l'informant d'un accord de la préfecture. Il convient maintenant aux professionnels de santé de voir avec leurs ordres respectifs pour les modalités de mise en place et de fonctionnement de ce futur centre de vaccination.

b) Vitesse excessive en agglomération

Christian BESSE constate une vitesse excessive de nombreux automobilistes sur la route départementale en agglomération (principalement dans le secteur Boulevard Fénélon jusqu'à Intermarché).

Il demande s'il ne serait pas opportun de positionner des radars pédagogiques. Un avis sera demandé à l'unité d'aménagement du Département.

c) Visite de l'Atrium

Annick CIRARD indique qu'en raison de la fermeture des écoles, des agents, de ce fait, disponibles, ont nettoyé l'Atrium. Elle les remercie pour leur implication et la qualité de leur travail. Elle signale par ailleurs qu'il a été possible de faire visiter la salle, en comité réduit, aux principaux financeurs. En effet, Monsieur le Préfet, Monsieur Auzou et Monsieur Nardou, profitant d'une réunion à Neufont ont ainsi pu visiter l'Atrium en attendant une inauguration officielle dès que la situation sanitaire le permettra.

d) Prochain bulletin municipal

Annick CIRARD demande à chaque conseiller qui le souhaite de faire parvenir leur projet d'articles avant le 24 avril, dernier délai, afin de pouvoir prévoir l'impression et la distribution début mai.

L'ordre du jour est levé à 19 h 55.

SIGNATURE DES ELUS

Pierre JAUBERTIE, Maire	
Annick CIRARD, 1 ^{ère} adjointe	
Michaël VIGIER, 2 ^{ème} adjoint	
Brigitte BAZINGETTE, 3 ^{ème} adjointe	
Michel COURDEAU, 4 ^{ème} adjoint	
Nathalie DUPUY, 5 ^{ème} adjointe	
Alain COLLIN, conseiller municipal	
Pierre HENNINOT, conseiller municipal	
Yannick LEHOBEY, conseiller municipal	
Cendrine LAGRANGE, conseillère municipale	
Isabelle PALFRAY, conseillère municipale	
Sandrine HIVERT, conseillère municipale	
Emmanuel MOUTON, conseiller municipal	
Gaëlle NOUZAREDE, conseillère municipale	
Damien PASQUET, conseiller municipal	
Pauline AUBLANT, conseillère municipale	
Guillaume DELPRAT, conseiller municipal	
Olivia DARTINSET, conseillère municipale	
Christian BESSE, conseiller municipal	